

Covid-19 : à l'aube d'un éventuel reconfinement, les coiffeurs sont en péril. L'UNEC tire la sonnette d'alarme, chiffres à l'appui.



A l'aube d'un éventuel reconfinement l'Union nationale des entreprises de coiffure (UNEC), première organisation professionnelle du secteur, dresse le bilan chiffré de la situation économique très inquiétante du second pôle de l'artisanat français via une enquête exclusive réalisée auprès de 1454 chefs d'entreprise de coiffure*.

UNE ACTIVITE EN BERNE

L'enquête révèle que **plus de 6 entreprises sur 10 ont enregistré sur la période une baisse de chiffre d'affaires**. Malgré trois semaines de forte fréquentation constatées à l'occasion de la reprise de l'activité le 11 mai dernier, plus de 6 répondants sur 10 ont enregistré une baisse significative de CA sur la période étudiée. Les principales causes citées par les chefs d'entreprise pour expliquer cette baisse d'activité sont dans l'ordre :

- **L'habitude prise par les clients(e)s d'entretenir seul(e)s leurs cheveux** pendant le confinement, pratique conservée lors du déconfinement, certain(e)s n'étant d'ailleurs pas revenu(e)s.
- Une baisse du CA dû à un **espacement des visites** ou à des clients ayant changé leurs habitudes du fait par exemple de la généralisation du **télétravail** moins propice à l'entretien régulier de sa coupe ou de sa couleur.
- **L'incertitude de l'environnement économique et le climat anxigène** qui d'une façon générale freine la consommation.

*Enquête réalisée du 16 au 30 septembre 2020 auprès des chefs d'entreprise de coiffure adhérents à l'UNEC portant sur la période d'activité allant de mai à août 2020 – 1454 répondants

- **L'annulation de nombreuses cérémonies et fêtes familiales** très prisées habituellement dans la période ciblée par l'enquête ou encore la généralisation du télétravail.

« La reprise n'est pas là et la profession souffre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les clients ne sont pas au rendez-vous. Nous craignons aujourd'hui, si rien n'est rapidement mis en place pour venir en aide aux professionnels, la disparition de nombre de sociétés avec à la clé la destruction de beaucoup d'emplois » s'alarme Christophe Doré, président de l'UNEC.

LES AIDES FINANCIERES PLEBISCITEES ... MAIS INSUFFISANTES

L'enquête met en lumière que les chefs d'entreprise de coiffure interrogés ont sollicité à hauteur de **45% un Prêt garanti par l'Etat (PGE)**. Ce taux est supérieur au taux de sollicitation global (cf. encart ci-dessous). Les répondants, tous adhérents à l'UNEC, étant particulièrement bien informés sur les démarches à entreprendre, ont été plus enclins à faire appel à ce dispositif que l'ensemble de la population générale des coiffeurs.

On constate par ailleurs un taux de recours qui augmente avec l'effectif salarié, il atteint ou dépasse 70 % pour les salons de plus de 10 salariés.

Recours au PGE pour la coiffure (chiffre arrêté au 31/08/2020) – source BPI France :

16240 PGE (taux de sollicitation d'environ 1 salon sur 4) pour un total de **358 692 301 €**
soit un **montant moyen de 22 087 € / PGE**

Une situation critique

- **29 % des salons ont d'ores et déjà utilisé le PGE** pour soulager leur trésorerie et 45 % d'entre eux envisagent de le rembourser avec un délai supérieur à 1 an.
- **45 % des entreprises de coiffure ont reporté des échéances bancaires**, ce taux de report augmente avec la taille des salons, le nombre est de 67% pour les effectifs supérieurs à 10 salariés.
- Malgré le recours aux aides de l'état, **1 entreprise sur 4 juge sa situation de trésorerie dégradée, 1 entreprise sur 3 sa situation financière globale préoccupante et 28% des entreprises sont pessimistes quant à la pérennité de leur activité**, cette perception se dégrade très fortement (55%) pour les entreprises de plus de 15 salariés.

Recours aux autres aides financières

93% des répondants ont obtenu l'aide du **fonds de solidarité** de 1er niveau, 10 % l'aide du fonds de solidarité de niveau 2 (géré en région).

A la date de l'enquête, **seules 2,5 % des entreprises ont obtenu l'aide 'Prévention COVID' mise en place par l'Assurance maladie** permettant un remboursement lié aux investissements dans du matériel de protection (EPI), et 10 % des répondants indiquent que leur dossier est en cours d'instruction. Il conviendra de suivre si la prolongation du dispositif effective depuis le 19 octobre permettra à davantage d'entreprises du secteur de profiter de cette aide financière.

COUP D'ARRET POUR L'EMPLOI MAIS PARTICIPATION ACTIVE DU SECTEUR A LA FORMATION DES JEUNES

Selon la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), le recours au **dispositif de chômage partiel a évidemment été très important** du 16 mars au 10 mai, période durant laquelle une fermeture administrative a été imposée au secteur.

Au mois d'avril au cours duquel la fermeture des salons a été totale, **35 250 entreprises ont fait des demandes d'indemnisation**. Cela représentait **88 615 salariés**, pour un montant moyen de 135 heures/salarié indemnisés. Mais en juin, alors même que l'activité reprenait on comptait encore **6 785 salariés au chômage partiel**, soit 7,6 % des salariés indemnisés en avril pour un montant moyen de 44 heures/salariés.

Ce « reliquat » de chômage partiel persistant en juin représentant encore 299 390 heures indemnisées soit 2,5 % du nombre d'heures indemnisées en avril.

L'enquête réalisée par l'UNEC montre que **78% des entreprises interrogées n'ont pas ou ne souhaitent pas recruter**. Parmi les 22% d'entreprises qui ont recruté ou qui souhaitent recruter, cela concerne pour 63% d'entre elles un contrat en alternance et pour 54% d'entre elles un salarié en CDD ou CDI. Ce relatif engouement pour le recrutement de jeunes en formation est également confirmé par notre enquête auprès des établissements d'enseignements (voir encadré ci-après).

Pour autant et en toute logique, l'enquête confirme que la crise sanitaire a perturbé l'accueil des stagiaires écoles en entreprise (hors alternants) : c'est en effet **1 stage sur 2 qui a été annulé sur la période post-confinement**.

Quid de l'embauche des jeunes par la voie de l'alternance ?

Une enquête** menée par l'UNEC auprès d'établissements d'enseignements (CFA, lycées ou écoles privées) réalisées lors de la dernière semaine de septembre confirme que **les effectifs en alternance sont en nette progression lors de la rentrée scolaire 2020**.

L'apprentissage est en hausse de 11,5% par rapport à la rentrée scolaire 2019. Parmi les apprentis recrutés 7,6 % n'ont pas encore d'entreprises d'accueil et bénéficient donc du délai de 6 mois autorisé pour signer un contrat d'apprentissage.

Le nombre de contrat de professionnalisation est quant à lui en légère baisse de 1,4 %, mais l'extension de l'aide à l'apprentissage au contrat de professionnalisation devrait booster les effectifs dans les prochaines semaines.

2^{ème} secteur formant des jeunes par la voie de l'apprentissage dans l'artisanat, la coiffure joue à nouveau pleinement le jeu de la formation et de l'emploi des jeunes et ce dans le cadre du plan d'aide exceptionnel mis en place par l'état à l'attention des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation.

***Cette enquête porte sur 2 056 apprentis (soit 12 % des effectifs totaux) et sur 206 contrats de professionnalisation (soit environ 8 % des effectifs totaux de 2018)*

UN PROTOCOLE SANITAIRE RESPECTE MAIS JUGE TROP LOURD

*Enquête réalisée du 16 au 30 septembre 2020 auprès des chefs d'entreprise de coiffure adhérents à l'UNEC portant sur la période d'activité allant de mai à août 2020 – 1454 répondants

Les partenaires sociaux de la branche ont travaillé à la définition d'un protocole sanitaire, qui a été validé par le ministère du Travail et celui de la Santé dès le 11 mai 2020. Ce document reste un document de référence en complément du Protocole général désormais applicable aux entreprises.

Plus de 97% des entreprises trouvent le protocole adapté même si **43% jugent qu'il pourrait toutefois être un peu allégé**. La demande d'allègement porte de manière quasi exclusive sur la désinfection des bacs de lavage et des fauteuils entre le passage des clients, procédure qu'ils trouvent disproportionnée par rapport à ce qui se pratique ou plutôt ne se pratique pas dans d'autres lieux au moins autant potentiellement exposés que la coiffure.

De manière très unanime, les chefs **d'entreprise indiquent à 91% que ce protocole rassure les coiffeurs** et de manière encore plus marquée à près de **96 % leurs clients**.

L'UNEC DEMANDE DES MESURES RAPIDES POUR LE SECTEUR

A la lumière de la situation très préoccupante dans laquelle se trouve actuellement le secteur de la coiffure, **l'UNEC défend depuis plusieurs semaines la mise en place d'un certain nombre de mesures visant à soulager la profession :**

La baisse, même temporaire, de la TVA de 20 à 10%

Les résultats de l'étude de conjoncture de l'UNEC montrent bien la fragilité du secteur et l'impact de la crise du coronavirus sur les entreprises de coiffure. *« Nous pensons en effet, avec l'annonce de plans sociaux à grande échelle et des faillites et dépôts de bilan à venir sur le dernier quadrimestre de l'année, que le pouvoir d'achat de nos clients sera affecté de manière durable et que des mesures de soutien de la consommation doivent être prises. Dans ce cadre et pour maintenir l'activité, la pérennité des entreprises, des emplois et soutenir l'effort de formation des jeunes par nos entreprises, l'UNEC demande que le taux de TVA des services de coiffure soit abaissé à 10%, ne serait-ce que temporairement »* souligne Christophe Doré.

La réactivation du Fonds de solidarité et prise en charge à 100% du chômage partiel pour la coiffure

Actuellement absente de la liste des métiers pour lesquels l'accès au Fonds de solidarité a été réactivé, les entreprises de coiffure sont pour autant en grand danger et à l'aulne de la mise en place d'un durcissement des périodes de couvre-feux qui pourrait inclure le samedi, jour de forte fréquentation dans les salons de coiffure, la coiffure demande à être réintégrée dans la liste des secteurs ciblés par ces dispositifs.

Le différé de remboursement d'un an des PGE massivement souscrit par les entreprises du secteur.

De même, avec la baisse d'activité et sa probable amplification dans les prochaines semaines, les entreprises vont être dans l'incapacité d'absorber les reports de charges à venir, c'est donc bien de nouvelles mesures d'exonérations de charge qui doivent être envisagées ainsi que le report d'un an du remboursement des PGE certes souscrits par les entreprises avec la possibilité pour ceux qui ne l'ont pas encore fait d'actionner ce dispositif

Communiqué

Paris, le 28 octobre 2020

UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

jusqu'au 30 juin comme cela a été annoncé et cela pour l'ensemble des secteurs économiques.

L'UNEC reste dans l'attente des annonces qui seront faites ce soir par le Président de la République et qui pourraient aggraver davantage la situation déjà critique des coiffeurs. A la lumière de ces annonces, l'Union nationale des entreprises de coiffure réajustera ses demandes de mesures de soutien de la profession.

A propos de l'UNEC

Première organisation professionnelle du secteur de la coiffure, l'UNEC jouit d'une présence nationale à travers 13 unions régionales, 96 syndicats départementaux, 185 salariés et 3 000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'UNEC travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié des tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'UNEC endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement. Plus d'informations sur : www.unec.fr

Contacts presse :

Céline Lavail-Georgin
Responsable Marketing et Communication
Celine.lavail@unec.fr
01 42 61 50 65

Christelle Pelka
Directrice du Cabinet du Président
christelle.pelka@unec.fr
01 42 61 53 24